

104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas - Tél : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48 Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Benoît TESTE Secrétaire Général BT/NO/20.21/048

Monsieur Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur Julien DENORMANDIE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les Lilas le 23 mars 2021

Messieurs les Ministres,

La FSU souhaite vous interpeller sur la situation des assistant-es d'éducation.

En première ligne dans la gestion des conséquences de la crise sanitaire dans les établissements scolaires, les AED attendent que leurs missions soient confortées, que leurs conditions de travail et de rémunération soient améliorées, et que des perspectives d'évolution leur soient enfin données.

Depuis 2003 et le passage des MI-SE aux AED, elles et ils demeurent dans une grande précarité et sont systématiquement écarté-es des politiques gouvernementales de revalorisation.

Nous demandons qu'une discussion ait lieu rapidement pour revaloriser globalement les AED, en prenant notamment en compte leur niveau de recrutement et en valorisant l'expérience acquise tout au long de leur engagement.

La question de leur possible évolution doit s'articuler avec une amélioration de leur formation. En particulier, si le décret encadrant leur service prévoit un crédit de 200 heures pour formation universitaire ou professionnelle, déjà insuffisant pour les étudiant-es, il ne bénéficie pas aux non étudiant-es. La formation professionnelle pour les AED devrait pourtant être favorisée pour permettre leur insertion professionnelle.

Nous demandons donc un abondement bien au-delà des 200 heures pour toutes et tous les AED. Par ailleurs, des passerelles doivent être favorisées vers les différents corps de fonctionnaires, notamment vers celui de CPE ou encore vers le métier d'AESH et son futur corps d'accueil, avec une prise en compte de leur ancienneté.

Pour le court terme, dès la rentrée prochaine, nombre d'AED se retrouveront sur le marché du travail, sans avoir pu bénéficier d'un quelconque accompagnement vers l'emploi et alors que les crises sanitaires et économiques durcissent fortement cet accès à l'emploi. Il serait donc nécessaire de prévoir, dans le cadre des mesures prises pour faire face à l'urgence sanitaire, une possibilité de prorogation dérogatoire des contrats des AED arrivant cette année à leur échéance de 6 ans.

Je vous prie de croire, Messieurs les Ministres, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît TESTE Secrétaire Général de la FSU

Sente